

Cependant, poussé par le désir bien louable de nous éclairer sur un point si intéressant pour l'histoire de notre ville, mais privé des moyens d'étude que lui aurait fourni l'inspection des lieux, privé surtout des documents importants que nous possédons aujourd'hui, et n'ayant pas eu connaissance des preuves matérielles que nous avons acquises, M. Auguste Bernard s'est empressé d'émettre, au sujet de l'emplacement du temple, une opinion dont la nouveauté lui a souri, mais qu'il nous est impossible de partager.

Rejetant l'avis de presque tous les historiens de Lyon, anciens ou modernes (1), et malgré le témoignage d'un auteur contemporain de cet édifice (2), malgré celui des monuments eux-mêmes (3), il s'est attaché à démontrer que le temple dédié à Auguste par les peuples de la Gaule, n'était pas à Ainay, c'est-à-dire au confluent des deux rivières, mais qu'il s'élevait à la place où sont aujourd'hui les églises Saint-Nizier et Saint-Pierre.

Cette idée, comme on le voit, est absolument neuve, et l'auteur, pour la prouver, a entrepris une tâche d'autant plus difficile, que les découvertes faites il y a quelques an-

deux collèges de prêtres, l'un pour le temple et l'autre pour l'autel. M. Auguste Bernard combat cette opinion et demande ce que serait un collège de prêtres sans autel ? Ses réflexions nous semblent justes. Cependant cette différence nous paraît avoir eu une signification chez les prêtres augustaux, et dans le culte que l'on rendait aux empereurs ne pourrait-on pas penser que, bien que ces 60 prêtres dussent être tous égaux, puisque chacun d'eux était représentant d'un peuple, il en y avait de spécialement chargés de certaines cérémonies qui les appelaient particulièrement à l'autel ? Pour décider cette question il faudrait connaître à fond tous les détails des cérémonies religieuses chez les anciens.

(1) Champier, par une erreur inconcevable, a placé le temple d'Auguste à Fourvières.

(2) Strabon.

(3) *Inscriptions du musée lapidaire de Lyon.*